

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Emmanuelle ILLAN

tél.: 01 49 55 56 45 Fax: 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2129

Date: 16 décembre 2009

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche à

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe: 1

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Consultation des équipes pédagogiques sur le projet de référentiels de certification et de formation du brevet de technicien supérieur agricole option « Production horticole » - domaine professionnel.

Bases juridiques : Arrêté du 14 juin 2004 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA, option "Production horticole"

R

Mots-clés : Consultation – BTSA – Production horticole – PH – Rénovation – Domaine professionnel.

Destinataires

Pour exécution : Pour information :

- Administration centrale
- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des TOM
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
- Inspection de l'enseignement agricole
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Dans le cadre de l'application des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il a été décidé de rénover le brevet de technicien supérieur agricole - BTSA - option « Production horticole » - domaine professionnel.

Les modules du tronc commun, les modules M41, M42 et M11 ayant déjà été l'objet d'une précédente consultation (Note de service DGER/SDESR/N2009-2007 du 21 janvier 2009), seul le domaine professionnel est soumis à la consultation du 17 décembre 2009 au 18 janvier 2010.

Cette rénovation sera applicable à la rentrée 2010.

Dans ce cadre, nous présentons le projet de rénovation engagé sur les principes suivants :

- Conçu comme une voie de formation supérieure courte, le brevet de technicien supérieur agricole occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat, donnant accès à l'insertion professionnelle et la poursuite d'études vers la licence professionnelle, vers les grandes écoles, ...
- L'introduction d'un nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » (M11) permet à l'élève de faire le bilan de l'évolution de son projet et d'argumenter les choix envisagés pour son avenir professionnel,
- La présentation de la formation sous forme de domaines constitués de modules auxquels correspondent des compétences attendues.
- Une harmonisation de l'horaire « élève » à 30 heures/semaine pour toutes les options du BTSA sur la base de 58 semaines.

La DGER, en collaboration avec les Délégués régionaux à l'ingénierie de formation (DRIF) et l'Inspection, a élaboré une nouvelle méthodologie d'écriture des diplômes. La rénovation du BTSA lancée en 2007 permet de repenser le BTSA en termes de référentiel de certification définissant les capacités du technicien supérieur. Ce dispositif nécessite en amont l'élaboration d'un référentiel professionnel décrivant les activités et les situations professionnelles significatives. De ces deux premiers référentiels résulte un référentiel de formation traduit en modules et objectifs pédagogiques.

Les éléments relatifs au référentiel de certification et au référentiel de formation sont mis en consultation avant leur passage auprès des instances consultatives (CNS, CPC, CTPC, CNEA et CNESERAAV)¹ pour avis.

La phase de consultation des équipes pédagogiques et des instances sera suivie d'une phase d'information et d'accompagnement en mai 2010 (communication par note de service ultérieure), puis de la sortie des textes réglementaires.

Pour compléter l'information des équipes pédagogiques, des documents d'accompagnement seront mis à disposition sur Chlorofil, printemps 2010.

La consultation est organisée du 17 décembre 2009 au 18 janvier 2010.

Durant cette période, les projets de référentiels de formation seront accessibles sur Chlorofil à l'adresse suivante :

BTSA Production horticole: http://www.chlorofil.fr/renovation-diplomes

L'ensemble des remarques devra être transmis à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, bureau des formations de l'enseignement supérieur à l'aide du formulaire ci-joint, soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

SDESR-BFES (à l'attention d'Emmanuelle ILLAN)

1ter, avenue de Lowendal

75700 PARIS SP

soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

CNS: Commission nationale spécialisée

CPC: Commission professionnelle consultative

CTPC: Comité technique paritaire central

CNEA: Conseil national de l'enseignement agricole

CNESERAAV: Conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire

- Pour les utilisateurs de First Class : contactBTSAPH
- Pour les utilisateurs d'une autre messagerie : contactbtsaph@educagri.fr

La Sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche

Maryline LAPLACE

ANNEXE 1

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche Bureau des formations de l'enseignement supérieur

CONSULTATION SUR LE PROJET DE REFERENTIEL DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE - option « **Production horticole** »

option « Production norticale »				
NOM – PRENOM :			REGIO	ON:
(merci de cocher la case correspondante)	□ ENSEIGNANT	□ El	LEVE	□ PARENT D'ELEVE
	☐ DIRECTION D	ETAB	BLISSEMENT	
	☐ BRANCHE PROFESSIONNELLE			
	□ AUTRES (Préciser) :			
REPONSE REDIGEE INDIVIDUELLEMENT		□ OUI □ NON		
REPONSE REDIGEE COLLECTIVEMENT		NOM de l'Etablissement ou de l'association :		
DATE :		SIGNA	ATURE	E (S):
Pour une bonne utilisation de vos rem dessous, en faisant clairement ressor	tir vos propositions		er vot	re réponse à partir du plan ci
Architecture :				
Organisation :				
Référentiel de certification :				

OBSERVATIONS ou SUGGESTIONS PORTANT SUR LES MODULES :
Intitulé du module :
Sur les objectifs :
Sur le contenu :
Sur le volume horaire :
Sur les modalités pédagogiques :
OBSERVATIONS sur LA PLURIDISCIPLINARITE OU LES STAGES